Suisse : L’officier de l’état civil empêche un mariage forcé avec un franco-kosovar

10/10/2025 à 17h38



Une fonctionnaire a eu des doutes face au couple qu’elle devait marier et a reporté la cérémonie. L’homme a plus tard été condamné pour violences conjugales.

Alors qu’elle s’apprêtait à célébrer l’union, la fonctionnaire a remarqué que la mariée ne semblait pas heureuse. Les deux femmes se sont ensuite entretenues en privé, et la future épouse a avoué ne pas vouloir de cette union et avoir peur de son compagnon.

Sauf que pour la victime, le cauchemar était loin d’être terminé. Alors qu’elle a avoué à l’officière être victime de pressions de la part de son entourage, elle n’a pas quitté son compagnon pour autant. Le procureur expliquera plus tard qu’elle était terrifiée à l’idée d’une séparation.

Lors du procès, il a été révélé que la jeune femme avait avorté trois fois au cours de la relation, car elle ne voulait pas d’enfants. L’accusé lui a également cassé un doigt. L’homme de 43 ans, un citoyen franco-kosovar, a été condamné à six ans de prison. Il a été jugé coupable de viol, menaces multiples, agressions multiples, infraction au Code de la route et tentative de mariage forcé.

20min.ch

Merci à TaxiGirl